

RAPPEL

La césure après le bac, c'est pour qui ? Pour tout bachelier.e **admis.e dans une formation initiale de l'université de Bordeaux** (via la plateforme Parcoursup) et **régulièrement inscrit.e** dans cette formation avant son départ.

Attention La période de césure n'est pas accordée de droit et est soumise à validation par une commission.

Pour faire quoi ? Pour réaliser une expérience personnelle ou professionnelle, en France ou à l'étranger. Cette parenthèse peut revêtir de multiples formes : contrat de travail en entreprise, service civique, volontariat associatif, suivi d'une autre formation...

Attention Si le projet consiste à suivre une formation, celle-ci devra être **différente de la formation d'inscription à l'université**.

Pour quelle durée ? Une année universitaire

→ L'étudiant.e retrouvera sa place dans la formation d'inscription à son retour.

CADIDATER

Quand ? à compter du **2 juin jusqu'au 16 septembre 2022 (12h)** dès votre acceptation de la proposition d'admission dans une formation de l'université de Bordeaux (même si l'inscription à l'université n'est pas encore réalisée au moment du dépôt de votre candidature).

Attention Il y a deux commissions pour l'évaluation des dossiers → **la première sera organisée en juillet** (date précise à venir, entre le 11 et le 22 juillet) et **la seconde en septembre** (date précise à venir, entre le 19 et le 23 septembre) Pour un départ dès septembre 2022, vos candidatures doivent être déposées (dans la mesure du possible) **avant la date de la première commission**.

Le dossier se constitue :

- d'un **formulaire** (ci-après)
- d'une **lettre de motivation** décrivant le projet
- de toutes **pièces justificatives** attestant des démarches entreprises pour la concrétisation du projet et de sa faisabilité (exemples : une attestation d'accueil d'un organisme ou d'une famille –si séjour linguistique, séjour au pair–, la copie du contrat de travail ou de service civique etc.)
- l'avis du bureau mobilité internationale demandé pour les césures à l'étranger sera recueilli en interne

où le déposer ? auprès de la Mission d'Appui à l'Insertion Professionnelle (MAOIP), par mail, à cesure@u-bordeaux.fr.

Important L'Espace Orientation Carrières se tient à la disposition des étudiants pour les accompagner dans la construction de leur projet : orientation.carrieres@u-bordeaux.fr ou **05 57 57 18 04** (Lundi / Mardi / Jeudi : 13h-18h | Mercredi : 9h-18h)

LA NOTIFICATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont notifiés à l'étudiant.e à l'issue d'une commission qui examine les candidatures en tenant compte de la qualité et de la cohérence du projet. Plus le projet est construit, structuré et met en avant des objectifs précis et pertinents, plus il a de chances d'être accepté.

LE DÉPART EN CÉSURE

Le départ en césure n'est autorisé qu'après :

- l'inscription régulière de l'étudiant.e dans une formation de l'université durant l'année de la césure (s'acquitter de ses droits de scolarité à un taux réduit ainsi que de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC))
- la levée des réserves, le cas échéant
- la signature du contrat pédagogique consignnant les engagements respectifs de l'étudiant.e et de l'université

LE RETOUR À L'UNIVERSITÉ

L'université garantit à l'étudiant.e sa réinscription dans le semestre ou l'année universitaire dans laquelle il.elle avait été autorisé.e à s'inscrire avant son départ en césure. Cela n'est cependant pas automatique, l'étudiant.e doit se manifester auprès de son service de scolarité.

NOM prénom :

Adresse :

CP Ville :

☎ :

@ :

Formation d'inscription à l'université de Bordeaux :

Descriptif de votre période de césure : Si votre projet est multiple (objets différents et/ou des destinations différentes), merci de compléter chacun des encadrés ci-dessous (*attention de veiller à la cohérence de votre projet global et à l'explicitier dans votre lettre de motivation*). L'envoi d'une pièce justificative liée à chaque objet de votre projet est fortement recommandé.

Objet 1 :				
Bénévolat	Entrepreneuriat	Salariat	Service civique	Suivi d'une autre formation
Volontariat	Stage (1)	Autre (<i>précisez ci-dessous:</i>) :		
Dates :				
Lieu de la césure :		Organisme d'accueil :		
En France		Nom :		
A l'étranger (<i>précisez</i>) (2) :		Adresse :		
		Nom du référent :		
		tél : @ :		
Pas d'organisme d'accueil				

Objet 2 :				
Bénévolat	Entrepreneuriat	Salariat	Service civique	Suivi d'une autre formation
Volontariat	Stage (1)	Autre (<i>précisez ci-dessous:</i>) :		
Dates :				
Lieu de la césure :		Organisme d'accueil :		
En France		Nom :		
A l'étranger (<i>précisez</i>) (2) :		Adresse :		
		Nom du référent :		
		tél : @ :		
Pas d'organisme d'accueil				

(1) Attention, conformément à la réglementation sur les stages, la durée du stage ne peut excéder 6 mois dans un même organisme.

(2) Si votre projet a lieu à l'étranger, l'université recueillera l'avis du Bureau Mobilité Internationale sur la destination visée. En cas d'avis défavorable (au regard notamment du contexte sanitaire), votre projet de départ en période césure ne pourra être accepté.

Informations complémentaires éventuelles :

Tout dossier incomplet ou déposé au-delà des délais fixés ne sera pas recevable

NOM prénom étudiant.e :

Etudiant boursier Durant la totalité de la période de césure, vous souhaitez :

Conserver votre droit à la bourse (*celui-ci sera décompté du nombre total de droits à bourse ouvert au titre de chaque cursus*)

Interrompre votre droit à la bourse

Pièces à joindre impérativement au dossier

Lettre de motivation

Attestation de l'organisme d'accueil prêt à s'engager, le cas échéant (*ou tout autre document justifiant de la concrétisation du projet*)

Espace réservé au bureau de mobilité internationale

AVIS du Bureau Mobilité Internationale (*cet avis sera recueilli directement par l'université*)

BMI du campus de : Talence Pessac Carreire

Nom de la personne ayant suivi le dossier :

Pays concerné(s) par le projet de césure :

Avis du bureau mobilité internationale :

Favorable (*L'avis favorable délivré par le bureau mobilité internationale pourra être suspendu en cas de changement grave de situation dans le pays d'accueil entre la date d'émission de l'avis et la date prévue de départ de l'étudiant.*)

Défavorable

Précisez le(s) motif(s) :

Date :

Signature :

CONTACTS :

BMI de Carreire (Santé, Sciences Humaines et STAPS) :

outgoing-carreire@u-bordeaux.fr

146, rue Leo Saignat
33076 Bordeaux Cedex

BMI de Pessac (Droit, Science Politique, Economie et Gestion, IUT, INSPE) :

outgoing-pessac@u-bordeaux.fr

16 avenue Léon Duguit / CS 50057
33608 Pessac cedex

BMI de Talence (Sciences et Technologies, IUT, ISVV) :

outgoing-talence@u-bordeaux.fr

351, cours de la Libération, bât A37
33405 Talence cedex

NOM prénom étudiant.e :

Espace réservé à la commission d'évaluation des dossiers de candidature

AVIS de la commission d'évaluation des dossiers de candidature

Date de la commission :

Avis de la commission :

Acceptation du projet (*sous réserve que l'étudiant soit régulièrement inscrit dans la formation et qu'il se présente à la session d'examens du semestre ou de l'année universitaire avant son départ en césure*)

Refus du projet

Précisez le(s) motif(s) :

Date :

Signature du Président ou de son représentant :